

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:2.000°

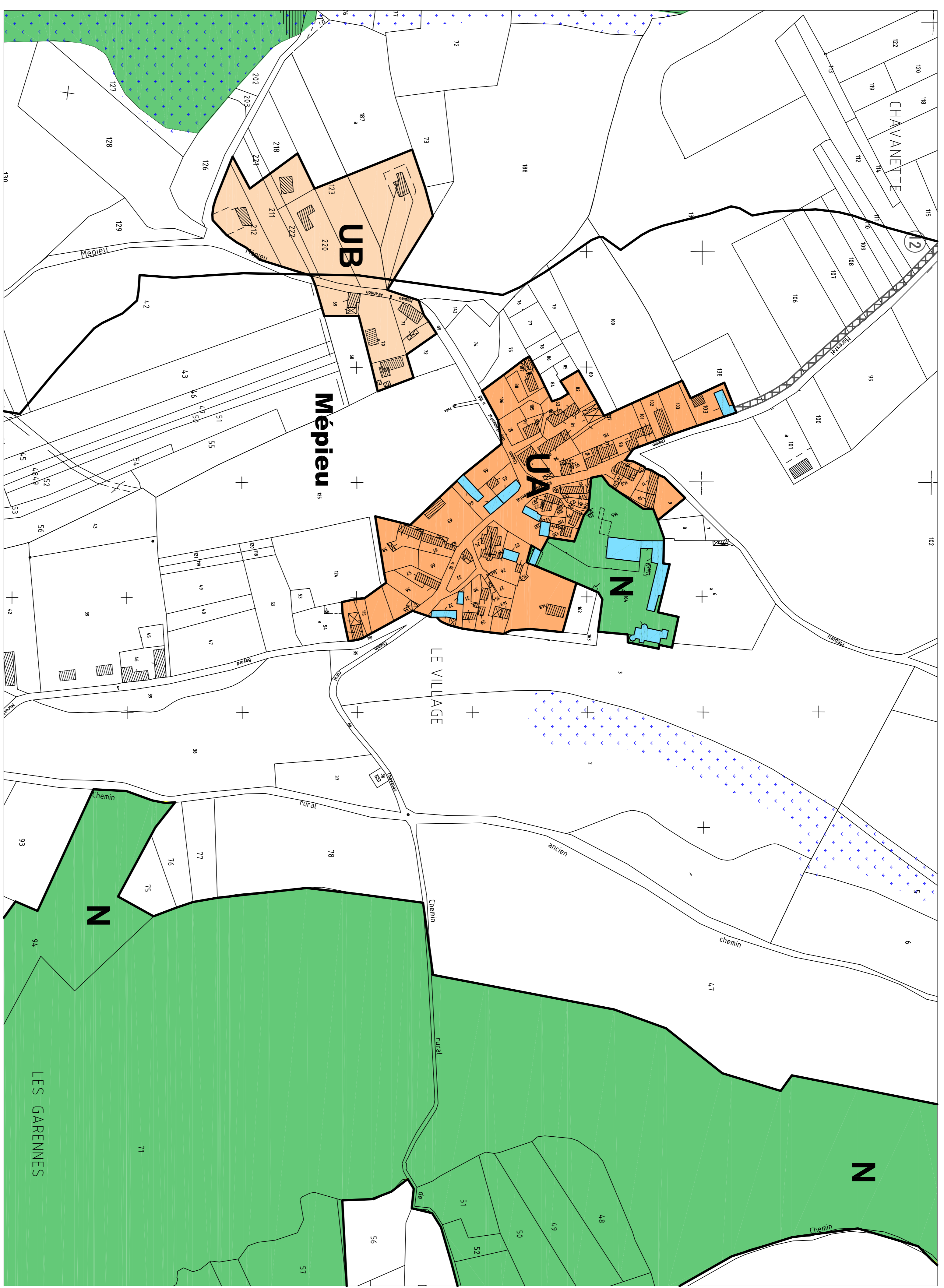
Révision allégée n°1 approuvée le 06 mars 2020
 Modification n°1 approuvée le 04 mars 2020
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 16 décembre 2020

Plan 4.7 - Mèpieu

PROJET ARRETE par délibération du Conseil Municipal du : 8 MARS 2012	PROJET APPROUVE par délibération du Conseil Municipal du : 28 MARS 2013
--	---

Vincent BIAVS - urbaniste 73000 Chambéry
 Tel : 06.80.01.82.51

Liste des emplacements réservés		
N°	Objet	Bénéficiaire
1	Création espace public	450 m² Commune
2	Création trottoir	1.500 m² Commune
3	Création cheminement doux : vélos et piétons	3.800 m² Commune
4	Reconstruction de la station d'épuration	33.000 m² Commune
5	Création espace public	400 m² Commune
6	Création cheminement doux : vélos et piétons	1.400 m² Commune
7	Création espace public	230 m² Commune
8	Création d'un espace vert public	2.900 m² Commune
9	Création cheminement doux : vélos et piétons	5.900 m² Commune
10	Création espace public	400 m² Commune
11	Création cheminement doux : vélos et piétons	14.500 m² Commune
12	Création cheminement doux : vélos et piétons	5.400 m² Commune
13	Création cheminement doux : vélos et piétons	3.200 m² Commune
14	Création cheminement doux : vélos et piétons	800 m² Commune
15	Création cheminement doux : vélos et piétons	8.200 m² Commune



LEGENDE

- UA** Secteur dense des cœurs de hameaux
- UB** Secteur dense des cœurs de hameaux soumis aux risques technologiques
- UBrt** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation soumis aux risques technologiques
- UE** Secteur destiné aux activités économiques
- UErt** Secteur destiné aux activités économiques soumis aux risques technologiques
- Unu** Secteur correspondant aux emprises de la centrale nucléaire
- AU** Secteur à urbaniser
- A** Secteur agricole
- N** Secteur naturel
- Nc** Secteur destiné aux hébergements de plein air (camping, caravanning, mobile home, HLL)
- Nca** Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
- NL** Secteur de sports et loisirs de plein air
- Nt** Secteur destiné aux infrastructures de transport
- pi** Périmètre de protection immédiate du captage d'eau potable
- pr** Périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable
- pe** Périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable
- Espace boisé classé
- Bâtiment d'élevage
- Emplacement réservé

Construction à valeur patrimoniale à protéger et valoriser au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme

Marge de recul imposée

Zone humide

Secteur concerné par le Plan des Surfaces Submersibles du Rhône approuvé par arrêté du 16/08/1972 (Voir Servitudes d'Utilité Publique - document 5)

Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (Voir document 3)

Site pollué : Copropriété Le Couray

Secteur protégé (non aedificandi) au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme.